



DRÔNE À BORDEAUX

Valentine BAUMBERGER

GUIDE D' AUTORISATION DE VOL DE DRONE

À l' usage des associations et organisateurs

d' événements

Ce document vous guide dans les démarches administratives nécessaires pour obtenir une autorisation de vol de drone dans le cadre de votre événement. Il s'appuie sur la réglementation française en vigueur et les formulaires officiels de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

1. DÉTERMINER LA CATÉGORIE DE VOL

La réglementation européenne et française distingue plusieurs catégories de vol de drone. La catégorie détermine les autorisations nécessaires.

Catégorie “Ouverte” (Open)

Cette catégorie s'applique aux vols de drones légers (moins de 25 kg) dans des zones non peuplées, éloignées des assemblées de personnes, et ne survolant pas de zones sensibles ou protégées.

Caractéristiques : Vol en vue directe du pilote, altitude maximale de 120 mètres, drone de classe CE (C0, C1, C2, C3 ou C4), pas de survol de personnes non impliquées dans l'opération.

Autorisation : Aucune autorisation préalable n'est généralement requise. Le pilote doit être enregistré sur le portail Alpha Tango et avoir suivi la formation en ligne obligatoire.

Catégorie “Spécifique” (Specific)

Cette catégorie s'applique aux vols présentant un risque accru, notamment :

- Survol ou proximité d'une zone peuplée (agglomération, village)
- Survol d'une assemblée de personnes (événement public, mariage, fête)
- Vol dans une zone à accès réglementé (proche d'un aérodrome, d'une zone militaire, d'un site protégé)
- Vol hors vue directe du pilote ou au-delà de 120 mètres d'altitude

Autorisation : Une déclaration préalable auprès de la préfecture est obligatoire pour les vols en zone peuplée. Une autorisation d' exploitation délivrée par la DGAC peut être nécessaire pour les opérations plus complexes.

Catégorie “Certifiée” (Certified)

Cette catégorie concerne le transport de personnes ou de marchandises dangereuses par drone. Elle ne s' applique généralement pas aux prestations de tournage vidéo pour événements.

2. FORMULAIRE CERFA N° 15476-02

Déclaration préalable au vol en zone peuplée d' un aéronef circulant sans personne à bord

Ce formulaire est obligatoire pour tout vol de drone en zone peuplée (catégorie “Spécifique”). Il doit être transmis à la préfecture du département où se déroule le vol.

Référence légale : Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l' utilisation de l' espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord (DEVA1528469A).

Informations à fournir dans le formulaire

Section 1 : L' exploitant

Indiquez si l' exploitant est un particulier (nom, prénom) ou une personne morale (dénomination sociale, nom commercial). Fournissez les coordonnées du contact général et du contact présent lors des vols (nom, prénom, fonction, téléphone portable, courriel).

Pour Valentine Baumberger : Si Valentine effectue les démarches, elle remplira cette section avec les informations d' Entreprises Baumberger (Mme JULIETTE LETZELTER IMO, SIRET : 537 685 596 00018, adresse : 77, Avenue du Général Leclerc, 33200 Bordeaux, Caudéran).

Section 2 : Nature des vols

Précisez s' il s' agit d' activités particulières (joindre une copie de l' accusé de réception de déclaration d' activité émis par la DGAC) ou d' une expérimentation (joindre une copie du laissez-passer délivré par la DGAC).

Pour un tournage vidéo : Cocher “Activités particulières” et joindre l' attestation de dépôt du manuel d' activités particulières émise par la DGAC.

Pour Entreprises Baumberger : SIRET 537 685 596 00018, TVA non applicable (art. 293 B du CGI).

Section 3 : Date(s) des vols

Indiquez la date de début et la date de fin des vols prévus, ainsi que les heures (format 24h ou heure locale). Le préavis maximal est de 1 mois.

Délai obligatoire : La déclaration doit être effectuée avec un préavis minimal de 5 jours ouvrables, en excluant la date de dépôt de la déclaration et la date du vol.

Exemple : Pour un vol prévu le vendredi 20 novembre, la déclaration doit être déposée au plus tard le vendredi 13 novembre.

Important : Les vols de nuit nécessitent l' obtention préalable d' une dérogation spécifique (référence article 10.4 de l' arrêté du 17 décembre 2015).

Si la durée des vols dépasse 3 sept jours (jours de début et de fin compris), joindre les justifications appropriées (voir notice du formulaire).

Section 4 : Les aéronefs

Pour chaque drone utilisé (jusqu' à 3 aéronefs par formulaire), indiquez :

- Constructeur
- Classe (C0, C1, C2, C3, C4 ou autre)
- Aéronef captif (oui/non)
- Modèle
- Masse maximale prévue pour les vols (en kilogrammes)

Pour Valentine Baumberger : Elle fournira les caractéristiques techniques de son drone.

Documents à joindre au formulaire

- Copie de l' accusé de réception de déclaration d' activité émis par la DGAC
 - Ou copie de l' attestation de dépôt du manuel d' activités particulières émise par la DGAC (datée du 1er janvier 2016 ou ultérieure)
 - Justifications si la durée des vols dépasse 3 sept jours
 - Attestation d' assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages causés par le drone
-

3. CONTACTS DES PRÉFECTURES

Le formulaire CERFA N° 15476-02 doit être transmis par email à la préfecture du département où se déroule le vol. Vous trouverez ci-dessous les adresses email des préfectures pour les déclarations de vol de drone.

Liste des contacts par département

Code	Département	Email
01	Ain	pref-manifestations-aeriennes@ain.gouv.fr
02	Aisne	pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr
03	Allier	pref-declaration-drones@allier.gouv.fr
04	Alpes-de-Haute-Provence	pref-manifestations-aeriennes@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
05	Hautes-Alpes	pref-declaration-drones@hautes-alpes.gouv.fr
06	Alpes-Maritimes	pref-aeronautique@alpes-maritimes.gouv.fr
07	Ardèche	pref-elections@ardeche.gouv.fr
08	Ardennes	pref-drones@ardennes.gouv.fr
09	Ariège	pref-drones@ariego.gouv.fr
10	Aube	pref-declaration-drones@aube.gouv.fr
11	Aude	pref-drones@aude.gouv.fr
12	Aveyron	pref-declaration-drones@aveyron.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	pref-autorisations-aeriennes@bouches-du-rhone.gouv.fr
14	Calvados	pref-drones@calvados.gouv.fr
15	Cantal	pref-declaration-drones@cantal.gouv.fr
16	Charente	pref-reglementation@charente.gouv.fr
17	Charente-Maritime	pref-manifestations-aeriennes@charente-maritime.gouv.fr
18	Cher	pref-drones@cher.gouv.fr
19	Corrèze	pref-declaration-drones@correze.gouv.fr
201	Corse-du-Sud	pref-demande-survol@corse-du-sud.gouv.fr
202	Haute-Corse	pref-declaration-drones@haute-corse.gouv.fr

Code	Département	Email
21	Côte-d' Or	pref-drone@cote-dor.gouv.fr
22	Côtes-d' Armor	pref-policeadm@cotes-darmor.gouv.fr
23	Creuse	pref-travail-aerien@creuse.gouv.fr
24	Dordogne	pref-aeronautique@dordogne.gouv.fr
25	Doubs	pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr
26	Drôme	pref-declaration-drones@drome.gouv.fr
27	Eure	pref-aero@eure.gouv.fr
28	Eure-et-Loir	pref-manifestations-aeriennes@eure-et-loir.gouv.fr
29	Finistère	pref-manifestations-aeriennes@finistere.gouv.fr
30	Gard	pref-declaration-drones@gard.gouv.fr
31	Haute-Garonne	pref-declaration-drones@haute-garonne.gouv.fr
32	Gers	pref-drones@gers.gouv.fr
33	Gironde	pref-declaration-drones@gironde.gouv.fr
34	Hérault	pref-drones@herault.gouv.fr
35	Ille-et-Vilaine	pref-drones@ille-et-vilaine.gouv.fr
36	Indre	pref-defense-protection-civile@indre.gouv.fr
37	Indre-et-Loire	pref-drones@indre-et-loire.gouv.fr
38	Isère	pref-declaration-drones@isere.gouv.fr
39	Jura	pref-declaration-drones@jura.gouv.fr
40	Landes	pref-drones@landes.gouv.fr
41	Loir-et-Cher	pref-dgas@loir-et-cher.gouv.fr
42	Loire	pref-manifestations-aeriennes@loire.gouv.fr
43	Haute-Loire	pref-drones@haute-loire.gouv.fr

Code	Département	Email
44	Loire-Atlantique	pref-drones@loire-atlantique.gouv.fr
45	Loiret	pref-manif-aeriennes@loiret.gouv.fr
46	Lot	pref-drone@lot.gouv.fr
47	Lot-et-Garonne	pref-domainearien@lot-et-garonne.gouv.fr
48	Lozère	pref-declaration-drones@lozere.gouv.fr
49	Maine-et-Loire	pref-dec-reglementation-generale@maine-et-loire.gouv.fr
50	Manche	pref-manifestations-aeriennes@manche.gouv.fr
51	Marne	pref-drones@marne.gouv.fr
52	Haute-Marne	pref-declaration-drones@haute-marne.gouv.fr
53	Mayenne	pref-reglementation-generale@mayenne.gouv.fr
54	Meurthe-et-Moselle	pref-manifestations-aeriennes@meurthe-et-moselle.gouv.fr
55	Meuse	pref-polices-administratives@meuse.gouv.fr
56	Morbihan	pref-brc@morbihan.gouv.fr
57	Moselle	pref-manifestations-aeriennes@moselle.gouv.fr
58	Nièvre	pref-manifestations-sportives@nievre.gouv.fr
59	Nord	pref-drones@nord.gouv.fr
60	Oise	pref-reglementation@oise.gouv.fr
61	Orne	ddt-aviation-civile@orne.gouv.fr
62	Pas-de-Calais	pref-drones@pas-de-calais.gouv.fr
63	Puy-de-Dôme	pref-manif-sport-63@puy-de-dome.gouv.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	pref-declaration-drones@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
65	Hautes-Pyrénées	pref-drones@hautes-pyrenees.gouv.fr

Code	Département	Email
66	Pyrénées-Orientales	pref-declaration-drones@pyrenees-orientales.gouv.fr
67	Bas-Rhin	pref-drones@bas-rhin.gouv.fr
68	Haut-Rhin	pref-declaration-drones@haut-rhin.gouv.fr
69	Rhône	pref-manifestationsportive@rhone.gouv.fr
70	Haute-Saône	pref-declaration-drones@haute-saone.gouv.fr
71	Saône-et-Loire	pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr
72	Sarthe	pref-drones@sarthe.gouv.fr
73	Savoie	pref-drones@savoie.gouv.fr
74	Haute-Savoie	pref-declaration-drones@haute-savoie.gouv.fr
75	Paris	pp-cabinet-dct-bvp-circul@interieur.gouv.fr
76	Seine-Maritime	pref-rouen-aerien@seine-maritime.gouv.fr
77	Seine-et-Marne	pref-drones@seine-et-marne.gouv.fr
78	Yvelines	pref-police-aerienne@yvelines.gouv.fr
79	Deux-Sèvres	pref-manifestations-aeriennes@deux-sevres.gouv.fr
80	Somme	pref-declaration-drones@somme.gouv.fr
81	Tarn	pref-epreuves-sportives@tarn.gouv.fr
82	Tarn-et-Garonne	pref-declaration-drones@tarn-et-garonne.gouv.fr
83	Var	pref-aeronautique@var.gouv.fr
84	Vaucluse	pref-declaration-drones@vaucluse.gouv.fr
85	Vendée	emmanuel.gauthier@vendee.gouv.fr

Liste mise à jour le 25 avril 2025 par la DGAC. En cas de doute, consulter le site internet de la préfecture concernée.

4. PLATEFORME ALPHA TANGO

La plateforme Alpha Tango est l'outil numérique officiel de la DGAC pour les télépilotes de drones. Elle permet de :

- Enregistrer son drone
- S'enregistrer en tant que pilote
- Passer la formation en ligne obligatoire et obtenir le certificat d'aptitude théorique
- Effectuer certaines déclarations de vol en ligne

Accès : alphatango.aviation-civile.gouv.fr

Important : Certaines préfectures acceptent les déclarations via Alpha Tango en priorité. Vérifiez auprès de la préfecture concernée.

5. CONTACT DGAC

Pour les demandes d'autorisation d'exploitation en catégorie "Spécifique" (opérations complexes), contactez directement la DGAC :

Email : dsac-autorisations-drones-bf@aviation-civile.gouv.fr

Formulaire : Demande d'autorisation d'exploitation en catégorie Spécifique (disponible sur le site du Ministère de la Transition Écologique)

6. DÉLAIS À RESPECTER

Les délais varient selon la nature du vol et la zone concernée.

Zone peu peuplée (campagne, zone rurale)

Traitement souvent rapide par la préfecture. Il est recommandé de prévoir un délai de **7 à 10 jours ouvrés minimum** entre le dépôt de la déclaration et la date de vol.

Zone sensible ou événement important

Pour un vol en agglomération, près d' un site protégé, ou lors d' un événement public rassemblant du public, prévoir un délai de **2 à 3 semaines** pour obtenir l' autorisation.

Conseil

Il est fortement recommandé d' anticiper au maximum les démarches administratives pour éviter tout retard. En cas de doute sur la catégorie de vol ou les autorisations nécessaires, contactez la préfecture ou la DGAC en amont.

7. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Tout exploitant de drone doit disposer d' une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers par le drone lors des opérations de vol. Cette assurance est obligatoire, que le vol soit à titre professionnel ou de loisir.

Pour Valentine Baumberger : Elle dispose d' une assurance RC professionnelle. Le numéro de police d' assurance et l' attestation seront fournis sur demande et joints au dossier de déclaration.

Pour les particuliers : Vérifiez auprès de votre assurance habitation si elle couvre l' utilisation d' un drone. Sinon, souscrivez une assurance spécifique.

8. RÉCAPITULATIF DES DÉMARCHES

Étape 1 : Déterminer la catégorie de vol

Analysez le lieu, la nature de l' événement, la présence de public, la proximité de zones sensibles. Déterminez si le vol relève de la catégorie "Ouverte" ou "Spécifique" .

Étape 2 : Préparer le dossier

Rassemblez les documents nécessaires :

- Formulaire CERFA N° 15476-02 complété et signé
- Copie de l' accusé de réception de déclaration d' activité (DGAC) ou attestation de dépôt du manuel d' activités particulières
- Attestation d' assurance responsabilité civile
- Justifications éventuelles (durée supérieure à 3 sept jours, dérogation pour vol de nuit, etc.)

Étape 3 : Transmettre le dossier

Envoyez le dossier complet par email à la préfecture du département concerné, en respectant le délai minimal de 5 jours ouvrables avant le vol.

Objet de l' email : “Déclaration préalable au vol de drone - [Nom de l' événement] - [Date du vol]”

Corps de l' email : Présentez brièvement la nature de l' événement, la date et le lieu du vol, et indiquez que le formulaire CERFA et les pièces justificatives sont joints.

Étape 4 : Attendre la réponse

La préfecture accusera réception de votre déclaration et vous informera de toute demande de complément d' information ou de toute restriction particulière. En l' absence de réponse dans le délai imparti, la déclaration est réputée acceptée (sauf indication contraire de la préfecture).

Étape 5 : Conserver l' autorisation

Conservez une copie de la déclaration et de l' accusé de réception de la préfecture. Le pilote doit avoir ces documents avec lui lors du vol, ainsi que son certificat d' aptitude théorique et l' attestation d' assurance.

9. RESSOURCES UTILES

Sites officiels

- Portail Alpha Tango : alphatango.aviation-civile.gouv.fr
- Ministère de la Transition Écologique - Drones : ecologie.gouv.fr/drones
- Service-Public.fr - Drone : règles de pilotage : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630

Formulaires

- **CERFA N° 15476-02** : Déclaration préalable au vol en zone peuplée d' un drone (disponible sur le site de votre préfecture ou sur service-public.fr)
- **Demande d' autorisation d' exploitation en catégorie Spécifique** : Formulaire disponible sur le site du Ministère de la Transition Écologique

Contact DGAC

- **Email** : dsac-autorisations-drones-bf@aviation-civile.gouv.fr
- **Téléphone** : Consultez le site de la DGAC pour les numéros de contact des services régionaux (DSAC)

10. OPTION : DÉLÉGATION À VALENTINE BAUMBERGER

Si vous souhaitez déléguer l' ensemble des démarches administratives à Valentine Baumberger, celle-ci se chargera de :

- Analyser la nature du vol et déterminer les autorisations nécessaires
- Remplir le formulaire CERFA N° 15476-02
- Rassembler les documents justificatifs (attestation DGAC, assurance RC)
- Transmettre le dossier à la préfecture et assurer le suivi
- Vous transmettre une copie de l' autorisation obtenue

Tarif : Forfait de 100 € TTC (en supplément du tarif de la prestation de tournage)

Facturation : Par Entreprises Baumberger, SIRET 537 685 596 00018, TVA non applicable (art. 293 B du CGI)

Délai : Prévoir 7 à 10 jours ouvrés minimum pour une zone peu peuplée, 2 à 3 semaines pour une zone sensible.

Cette option vous garantit la conformité administrative et vous évite les démarches fastidieuses. Valentine Baumberger dispose de l'expérience et des contacts nécessaires pour faciliter l'obtention des autorisations.

Document établi par Valentine Baumberger - Prestations de tournage drone

Dernière mise à jour : Novembre 2025